

Protection de la vie privée

M. Nielsen: C'est très vrai. Je ne portais pas de casque si le ministre veut parler d'un casque de métal. Toutefois, j'en portais un dans l'avion que je pilotais. Ce n'était certainement pas le même genre de casque que celui que portait le premier ministre lorsqu'il faisait de la motocyclette à Montréal en demandant aux gens de ne pas aller en Europe se battre pour la liberté. Je puis dire également que je me suis vieilli d'un an pour entrer dans l'armée, je ne me suis pas rajeuni de 2 ans pour éviter de partir.

La seule raison d'invoquer cette mesure, son seul résultat a été de saisir...

M. Olivier: Vous êtes dans le brouillard.

M. Nielsen: Je n'ai pas entendu le député.

M. Olivier: J'ai dit que vous étiez dans le brouillard.

M. Nielsen: Le député dit que je suis dans le brouillard. Le député de Louis-Hébert dit que je ne comprends pas. Quand ces deux députés pourront dire qu'ils ont vécu dans chacune des provinces et chacun des territoires du pays comme je l'ai fait, ils pourront m'accuser de ne pas comprendre, mais en attendant, qu'ils se taisent.

Une voix: Le Nouveau-Brunswick s'est débarrassé de vous.

M. Nielsen: J'ai bien peur de n'être pas né au Nouveau-Brunswick.

M. Lang: Qui s'est le premier débarrassé de vous?

M. Nielsen: Le recours à cette mesure n'a servi qu'à réunir des monceaux de paperasse et de documents. Je dois dire que cela a été une réussite. Je reconnais qu'il est bon pour le pays d'avoir ce genre de documentation sur l'activité subversive, mais c'était une très mauvaise façon de l'obtenir que de s'introduire dans les maisons au milieu de la nuit et d'arrêter et de détenir des gens en vertu de cette mesure. Mais tel était son objectif. Depuis lors, on ne nous a jamais expliqué pour quelle raison elle avait été invoquée. Les députés de l'autre côté le savent car même la presse est venue les critiquer de l'avoir appuyée.

Mme Morin: Vous devez savoir pourquoi ils l'ont fait.

M. Nielsen: Le député s'expliquera peut-être lorsqu'elle prendra la parole sur ce sujet. J'aimerais savoir.

Mme Morin: Ne me dites pas que vous condamnez les media.

M. Nielsen: Je serais le dernier à condamner ou à critiquer les media mais, à l'occasion, j'ai des remarques à formuler sur leur exactitude. C'est la soirée des confessions. Le député de Fundy-Royal a fait la sienne. J'ai fait la mienne et plusieurs membres des media ont fait la leur en ce qui concerne la position qu'ils ont adoptée à ce moment-là.

Je vois le ministre des Approvisionnement et Services (M. Goyer) sourire dans son coin. C'est lui qui a suivi le sénateur qui l'a précédé et qui siège maintenant à l'autre endroit. Au sujet de ce dernier, je dirais que tant qu'il a été solliciteur général, il a refusé la création du Centre de planification et d'analyses sécuritaires. Il ne l'a pas permis car il savait les dangers inhérents à ce genre de police

[M. Crouse.]

secrète dans notre pays. On l'a, ensuite, écarté. Il a siégé au premier banc pendant un moment, pas au banc du trésor, puis il a été envoyé, là où se retrouvent en fin de compte tous les fidèles du parti—l'autre endroit. Après quoi, le ministre des Approvisionnements et Services est devenu solliciteur général et c'est avec la plus grande hâte qu'il a créé le Centre de planification et d'analyses sécuritaires parce qu'il savait qu'il devait respecter les idées du premier ministre, ainsi que du petit groupe de gens qui l'entourent, en ce qui concerne la conception de la création de ce centre.

M. Goyer: Et votre propre réseau d'information?

M. Nielsen: Je n'ai pas entendu la question, je ne puis donc pas répondre. Mais je dirais que ce centre n'aurait jamais été créé sous un gouvernement conservateur et que, dans notre pays, nous n'avons pas besoin une telle force de police. Le ministre des Approvisionnement et Services et le solliciteur général pourront essayer tant qu'ils voudront et par tous les moyens de me convaincre, et d'autres de ce côté-ci de la Chambre, et d'autres Canadiens en dehors de celle-ci, que ce groupe ne fait pas le travail de police, alors qu'il en fait bel et bien. On s'en sort en disant que ce n'est pas un groupe d'opérations, qu'il ne mène pas d'enquêtes. Mais, monsieur l'Orateur, ils n'ont qu'à décrocher le téléphone les reliant à la GRC et dire: «Écoutez, le bon vieux Jos Latrémouille dans la réserve en Saskatchewan cause un peu de trouble et nous croyons qu'il pourrait s'agir d'activités subversives dirigées contre le gouvernement canadien.» Et bang! Il est immédiatement branché grâce à cette disposition du bill.

Le ministre hoche la tête comme si ce n'était pas vrai. J'ai une note de service ici, monsieur l'Orateur. Je n'en donnerai ni la date ni le signataire. Mais je dirai à qui elle était destinée, W. J. Davbos, le lieutenant-colonel Davbos. Elle s'intitule «La défense sociale et les Indiens». C'est une longue note de plusieurs pages. On nous signale la menace pour la sécurité canadienne que présente...

M. l'Orateur adjoint: J'hésite à interrompre le député, mais ses 20 minutes sont terminées. Il peut toutefois poursuivre s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. Nielsen: Vous ne voulez pas l'entendre.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de Broadview (M. Gilbert).

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je suis vraiment déçu que les députés du parti libéral n'aient pas permis au député du Yukon (M. Nielsen) de poursuivre son discours. J'avais toujours cru qu'on considérait le parti libéral comme le grand parti réformiste. Je commence maintenant à le considérer comme le grand parti réactionnaire. Après avoir entendu le ministre de la Justice (M. Lang) et la représentante de Louis-Hébert (Mme Morin), qui ont été les deux principaux porte-parole libéraux à l'étape du rapport de ce bill, je ne puis qu'en venir à la conclusion qu'il faudrait remplacer le nom du parti par celui de grand parti réactionnaire.